

Doyen dans la transition...

André Wénin

Le Conseil de la Faculté de théologie de l'UCL m'a choisi comme doyen en mai 2008 pour entrer en fonction à la mi-septembre de la même année. À l'époque, l'Université comprenait 10 Facultés gérant à la fois l'enseignement et la recherche, dans une institution unifiée. Au Conseil académique, à côté des étudiants et du personnel administratif et technique, le groupe des doyens, en général assez coopératif, pouvait se changer, à l'occasion, en une sorte de contre-pouvoir face aux possibles excès ou dérives du Recteur et de son Conseil. Dans les discussions au sein de ce groupe à la fois soudé et cordial, je n'ai jamais senti que le poids respectif des facultés entrât en ligne de compte, sauf dans le cas de questions spécifiques touchant à certaines entités. Une vigilance globalement positive était de mise par rapport à l'action du Recteur et de son Conseil.

Mes quatre années de décanat – j'ai été réélu en 2011 pour une seule année, à ma demande – se situent à cheval sur deux « régimes », le changement ayant été provoqué par le « plan de développement » voulu par le Recteur Coulie et son équipe, mais aussi sur deux équipes rectorales, le Recteur Delvaux ayant pris les rênes de l'UCL à la rentrée 2010. Ce basculement portait essentiellement sur la restructuration de l'Université en trois secteurs (Sciences Humaines, Sciences et Technologie, Sciences médicales) et sur la séparation entre l'enseignement, pris en charge par les Facultés, et la recherche, gérée au sein d'Instituts nouvellement créés. Cette opération de grande envergure a été l'événement majeur de ma période décanale. Deux ans pour assister à la préparation et à la décision, puis deux autres pour participer – bien à regret, je dois le dire d'emblée – à la mise en place laborieuse.

Une difficile transition au sein de l'UCL

Il faut dire que l'ensemble des doyens n'était pas favorable au changement voulu par le Recteur Coulie et que leurs vives résistances se sont exprimées clairement et à plusieurs reprises au Conseil académique. Les risques de voir l'UCL se transformer en une fédération de trois Universités correspondant aux secteurs et de créer une concurrence entre Facultés d'enseignement et Instituts de recherche ainsi que des oppositions stériles entre responsables de ces entités n'étaient pas minces à nos yeux. Sans compter que cette réforme allait totalement transformer le Conseil académique, puisqu'il était inenvisageable d'y faire siéger tous les doyens et présidents – le nombre de membres serait devenu pléthorique au point d'être ingérable. Dès lors, au lieu que la base tout entière de l'Université soit représentée via les responsables de Facultés – enseignement et recherche confondus –, seuls quelques délégués siègeraient pour le compte des secteurs, les entités de base étant ainsi exclues du sénat de l'UCL et donc considérablement éloignées du lieu où se discutent les grandes questions et où se prennent les options pour la gestion de l'Université. Les risques étaient bien présents, en tout cas : risque de dérive autoritaire au sein du Conseil académique suite à l'élimination d'un contre-pouvoir potentiel (diviser pour régner) ; risque de voir le Conseil académique perdre sa nature, puisqu'un certain nombre de questions relevant de ses compétences allaient désormais être traitées par les bureaux des secteurs ; risque d'indisposer les partenaires avec lesquels, à ce moment-là, l'UCL négociait un accord de fusion, Facultés N.-D. de la Paix (Namur), Facultés Saint-Louis (Bruxelles) et FUCAM (Mons) : changer en profondeur la structure d'un partenaire dont le poids est décisif, n'est-ce pas imposer celle-ci aux autres sans qu'ils aient eu voix au chapitre ?

En réalité, la scission entre entités d'enseignement et de recherche n'était pas perçue de la même façon dans les différents secteurs. Alors que le secteur des Sciences et technologies trouvait

de nombreux avantages à cette réorganisation et que la Faculté de Médecine pouvait en faire une occasion de se redéployer, les doyens des Sciences humaines – représentant les deux tiers de l'UCL pour ce qui est de la population étudiante – voyaient beaucoup moins bien ce que leurs Facultés gagneraient dans cette opération, tout en étant conscients de ce qu'elles y perdraient. Dans bien des disciplines de ce secteur, en effet, l'articulation entre enseignement et recherche est forte, ne serait-ce que parce que c'est principalement la recherche qui nourrit l'enseignement en second cycle. Du reste, peu de temps auparavant, la KULeuven avait décidé de réserver un traitement différencié aux entités de Sciences humaines dont les Facultés étaient maintenues avec, aux côtés du doyen, deux vice-doyens, l'un à l'enseignement et l'autre à la recherche. Au demeurant, au sein de l'UCL, une solution analogue fut arrachée de haute lutte au Recteur par le doyen de la Faculté de Droit, mais pour sa seule entité (pour le Recteur Coulie, c'était une façon de gagner une voix, et comme le vote s'est joué à une voix près...).

Une fois voté, le plan de développement a été mis en œuvre par une nouvelle équipe rectorale, Bruno Delvaux ayant été élu Recteur entre-temps. Comme doyen de la Faculté d'agronomie, il s'était farouchement opposé au plan de son prédécesseur, et il avait été élu par une majorité qui, sans doute, attendait qu'il fasse marche-arrière – Bernard Coulie s'étant retiré de la course, conscient sans doute qu'il ne pourrait l'emporter en raison des clivages résultant de sa personnalité et des décisions prises en fin de mandat. Mais le Recteur Delvaux et son équipe ont préféré ne pas détricoter le plan, probablement pour éviter de cliver encore davantage une université divisée sur la réforme désormais décidée, mais aussi dans l'espoir de pouvoir lui apporter peu à peu des modifications significatives. Ce qu'elle n'est pas parvenue à faire.

Les deux années qui ont suivi ont modifié radicalement le travail du doyen que j'étais. Signe de cette transformation : l'agenda. À partir de ce moment, en effet, des combats stériles – car ils ne débouchaient sur rien de constructif – ont commencé entre doyens, d'une part, et présidents d'Instituts, d'autre part. Moyens alloués en personnel ou en frais de fonctionnement, gestion des locaux, commissions de sélection et de promotion du personnel, balance entre les charges d'enseignement et de recherche des académiques, etc., tout était sujet à des débats qui, auparavant, se géraient au niveau des bureaux (organes exécutifs) des Facultés. D'où la multiplication des réunions, des « mises au vert » (expression issue du monde du sport importée à l'UCL à cette époque, signe des temps !), des concertations de toutes sortes entre partenaires aux intérêts divergents et aux contraintes différents : les doyens avaient à gérer les obligations toujours plus nombreuses imposées par les décrets de la Communauté Française organisant l'enseignement supérieur, les présidents gérant quant à eux la créativité et le dynamisme des chercheurs... qui, pour une bonne partie d'entre eux, étaient aussi enseignants dans les Facultés. Et comme la fonction de ces présidents était nouvelle et qu'aucun d'eux n'avait un passé de doyen – de même qu'aucun doyen n'avait été président d'Institut, évidemment –, l'incompréhension mutuelle était très souvent au rendez-vous.

Toutes les tentatives d'aménagement et surtout d'allégement des structures du secteur des sciences humaines (une opération à laquelle était ouvert le Conseil rectoral d'alors) ont échoué les unes après les autres, jusqu'à ce qu'un nouveau Recteur issu du secteur des Sciences et technologies décide que, de toute façon, on ne changerait rien. Alors que la simplification administrative était à l'ordre du jour (avec les résultats que l'on sait !), on a volontairement stabilisé une situation inutilement compliquée, particulièrement chronophage pour celles et ceux qui sont en charge des entités de recherche et d'enseignement – comme j'en ai eu de nombreux témoignages depuis huit ans. Il faut admettre que la nouvelle structure a permis un développement de la recherche que l'ancienne n'aurait sans doute pas autant stimulé, mais aussi

que le recentrement du travail des doyens sur l'enseignement a pu encourager la créativité et les initiatives nouvelles en termes de formation (notamment dans la formation continuée) tout en leur permettant de se concentrer sur la mise en œuvre de décrets fourre-tout et correctifs successifs à l'initiative du Ministre Marcourt. Si la nouvelle génération de responsables estime que les avantages de la nouvelle organisation sont supérieurs à ses inconvénients, en tout cas pour ce qui est des résultats, pourquoi aurais-je des raisons d'être mécontent aujourd'hui ? Reste que la période de transition que j'ai vécue en première ligne a été tout sauf facile et que cela a été pour moi un soulagement que de pouvoir ensuite me retirer sous ma tente...

Une gestion facultaire sans problème majeur

Depuis que j'y ai été engagé en 1996 et jusqu'à mon éméritat en 2018, la Faculté de théologie a toujours été un lieu assez calme et positif, en raison de la personnalité de ses membres académiques, mais aussi à cause de la bonne gestion dont mes prédécesseurs avaient su faire preuve au cours de leurs longs mandats (J.-M. Sevrin, 5 ans + 3 ; C. Focant, 5 ans + 5). Globalement, les gens s'appréciaient – et si ce n'était pas le cas, ils évitaient de trop le faire sentir –, ils se parlaient et exprimaient leurs désaccords, mais dans un esprit essentiellement constructif, étant capables de s'incliner si leur position ne s'avérait pas rejoindre celle de la majorité. La taille restreinte du personnel, toutes catégories confondues, permettait du reste des rapports humains cordiaux et une atmosphère générale souvent agréable et en tout cas propice au travail et à la collaboration.

Aucun problème interne important ne s'est donc imposé à moi au cours de mon décanat. Certes, il y a bien eu des déceptions à gérer, des difficultés personnelles ou interpersonnelles à régler, des petits incidents à affronter, des arbitrages difficiles. Deux exemples suffiront. J'ai été confronté à une plainte du garde-chasse de l'UCL contre un étudiant de premier cycle : l'accusation portait sur une agression subie de la part du frère de cet étudiant en présence (et avec l'appui ?) de ce dernier, après que le garde assermenté leur ait signifié l'interdiction de pêcher dans un étang du bois de Lauzelle ! Cela m'a valu de présider une commission disciplinaire assez délicate. Un peu plus sérieux fut le grognement de plusieurs étudiants africains suite au retrait d'une bourse d'étude allouée à l'un d'entre eux qui combinait cette bourse avec un salaire de curé de paroisse. Faire comprendre que la loi belge interdit à tout étudiant boursier de toucher par ailleurs un revenu régulier n'a pas été sans peine, le soupçon de racisme engendrant la méfiance de mes interlocuteurs. Heureusement, dans la gestion quotidienne de la Faculté comme pour des dossiers plus importants, j'ai bénéficié de l'appui proactif et judicieux d'une Directrice administrative facultaire remarquable, dont la formation de juriste s'est souvent avérée très précieuse.

Cela dit, cette gestion a amené un certain nombre de questions importantes sur la table. A priori, le plus gros morceau concernait la « protection » de la Faculté de théologie, qui n'a cependant pas été très compliquée à assurer. En 2008, il était décidé que la partie enseignement assurée par l'Institut de philosophie – qui, jusque-là, était une Faculté à part entière, malgré ce que laisse penser son nom – serait absorbée avec statut d'« école » dans la nouvelle Faculté de Lettres (qui serait renommée « Philosophie, Arts et Lettres »). Et il est fondé de penser qu'à l'époque, certaines autorités de l'Université auraient vu d'un bon œil semblable intégration de la Faculté de théologie – l'intention étant de faire des « économies d'échelle ». La volonté unanime du personnel de la Faculté était néanmoins de garder une entière autonomie de gestion de l'enseignement de la théologie et des études bibliques (ces dernières rapatriées quelques années plus tôt de la Faculté de Lettres où elles étaient hébergées sous le titre de « philologue biblique »), et donc de rester une Faculté à part entière.

Au moment où j'entrais en fonction comme doyen, nous avons reçu la garantie qu'un Institut dédié aux religions pourrait constituer une structure regroupant les enseignants de la Faculté de théologie, malgré leur nombre en principe trop restreint pour la taille d'un Institut (celle-ci a varié, étant revue à la baisse notamment en fonction du nombre de personnes que pouvait regrouper la structure de recherche qu'un vice-recteur de l'époque souhaitait mettre en place pour lui-même et ses collègues). Mais comme, dans la plupart des cas, c'est l'enseignement qui est déterminant pour l'attribution du cadre académique, il importait de consolider la position de la Faculté de théologie de manière à protéger ce cadre académique, mais aussi scientifique et administratif. En effet, en cas d'intégration dans une autre Faculté, ce cadre aurait attisé les convoitises d'autres entités de ladite Faculté, dont les besoins en termes d'encadrement des étudiants étaient supérieurs – et parfois nettement – à ceux de la Faculté de théologie. Et puisque le pouvoir décisionnel reviendrait aux instances de la Faculté dans laquelle serait intégrée la théologie, garder l'ensemble des postes attribués jusque-là aux disciplines théologiques serait devenu difficile, sinon impossible¹.

Plusieurs éléments ont permis de sauvegarder la Faculté de théologie comme entité autonome d'enseignement. Le premier – utile mais insuffisant – était de montrer l'exemple d'une gestion à la fois saine et prospective. Un test important relevait de la mise en place des nouveaux programmes imposés par la réforme de l'Enseignement supérieur en Communauté française de Belgique suite aux accords de Bologne. Bien des ajustements ont dû être apportés pour que les règles édictées du décret de la Communauté soient honorées : à l'époque, en effet, il fallait des programmes comptant exactement 60 crédits ECTS par année d'étude. Par exemple, pour un programme comme le Master inter-facultaire en Sciences des religions, « hébergé » à la Faculté de théologie mais impliquant trois autres facultés, cela relevait du casse-tête ! Sans compter que le tout allait être détricoté quelques années plus tard par le décret « Paysage » qui laissait toute latitude à l'étudiant pour organiser – dans le meilleur des cas – ses études. Faire et défaire, c'est toujours travailler, mais dans ces conditions, cela peut engendrer une certaine amertume notamment au sein du personnel administratif.

Un deuxième élément a plaidé en faveur du maintien d'une Faculté de théologie autonome : la grande diversité des profils d'étudiants, et la complexité administrative qui en résulte. Le nombre d'étudiants standard de premier cycle (jeunes sortant d'études secondaires en Belgique) était assez faible par rapport aux autres inscrits qui, pour des raisons variées, étaient susceptibles de bénéficier de dispenses ou d'étalements de leurs années d'études, ce qui impliquait un suivi individuel de la part du responsable de programme (aussi conseiller aux études) et du secrétariat des étudiants – une chose qui s'est généralisée depuis le fameux « Paysage ». De plus, le nombre significatif d'étudiants provenant de pays en développement (en particulier Afrique et Amérique latine) et entamant leurs études à l'UCL au niveau du Master imposait lui aussi une prise en charge individualisée, les parcours personnels antérieurs étant parfois très diversifiés. La même chose était valable pour le jeune Master en Sciences des religions, fort d'options très diverses. Maintenir

¹ Si l'autonomie de la Faculté a pu être maintenue, plus tard, ses moyens ont néanmoins été diminués : début 2015, le personnel administratif a subi la diminution d'un poste de secrétaire qui a été attribué à l'Institut Religions, Spiritualité, Cultures, Sociétés, tandis que la charge de travail de la secrétaire en charge de la logistique et de la comptabilité a été passablement alourdie. Par ailleurs, la Faculté a été contrainte de céder une partie de ses locaux pour y loger le Vice-rectorat des sciences humaines lorsqu'il a été rapatrié des Halles.

une structure administrative expérimentée dans ce genre de situation nous semblait donc indispensable.

Le troisième facteur a sans doute été déterminant : c'est la possibilité pour la Faculté de théologie de délivrer deux types de diplômes en raison de son statut de faculté ecclésiastique, reconnu par le Saint-Siège : les diplômes civils de la Communauté française et les diplômes dits « canoniques » régis par les normes romaines, ce second type de diplomation étant important surtout pour les non-Européens étudiant à la Faculté. Mais pour garder cette reconnaissance des autorités romaines, cruciale pour le service de formation rendu aux « jeunes Églises » (et pour le nombre d'étudiants en second cycle !), la Faculté devait respecter – au moins pour l'essentiel – diverses normes portant sur les programmes d'études et sur le personnel académique en termes de nombre et de qualification. Pour gérer ce type de question, une bonne connaissance du monde romain était bien utile. Trois exemples l'illustreront.

Relations avec Rome et avec la KULeuven

Une première question épineuse tient au fait que, selon le Vatican qui adhère au « Processus de Bologne », le cycle de bachelier n'est pas de trois ans, mais de cinq, et intègre une formation en philosophie et en sciences humaines équivalant à environ deux années (120 crédits). Or, partout ailleurs en Europe, le premier cycle universitaire est de trois ans. (Je n'ai jamais compris comment le Vatican avait réussi à imposer cette exception.) C'est ainsi qu'en tant que doyen, j'ai été interpellé par Rome sur le titre du « Bachelier en théologie » organisé par la Faculté de l'UCL. Les normes romaines voulant que le titre de « Baccalaureus Sacrae Theologiae » soit délivré au terme d'études d'une durée de cinq ans, il était demandé de modifier le titre du bachelier civil pour éviter toute confusion et de réserver le diplôme de « Bachelier en théologie » aux seuls étudiants ayant satisfait aux exigences correspondant aux cinq années d'études². Le nom retenu à l'époque par le bureau de la Faculté fut « Bachelier en sciences religieuses ». Outre que ce nom renouait avec d'anciens titres (« Candidature et Licence en sciences religieuses »), il suggérait – à bon droit, d'ailleurs – que ce premier cycle constituait aussi une bonne préparation pour le Master en Sciences des religions.

Un deuxième point de friction possible était le recrutement des enseignants de la Faculté. En fonction d'une conception toute romaine selon laquelle la formation proprement théologique était destinée et même réservée à des futurs prêtres – d'où la norme des 5 ans de bachelier –, le Saint-Siège demande que les enseignants nommés dans une Faculté de théologie soient porteurs d'un diplôme canonique (ou ecclésiastique) en théologie. Or, à l'époque, la coutume voulait que Rome accorde un « nihil obstat » aux enseignants de la Faculté de théologie recrutés selon les règles en vigueur dans l'Université³. Il m'a parfois fallu ruser pour que des nominations en porte-à-faux partiel avec les exigences romaines puissent être entérinées, en commençant par un briefing en règle du Grand Chancelier de l'époque, Mgr A. Léonard, pas toujours très conscient de l'influence réelle qu'il pouvait avoir sur certains fonctionnaires sévissant au sein de la Curie pontificale.

² Les quelques étudiants du bachelier civil intéressés par le diplôme canonique satisfaisaient à cette exigence en suivant un parcours complémentaire à l'École de philosophie et en ajoutant à leur programme théologique quelques cours proposés « à option » dans le programme-type.

³ Il convient de préciser ici que la Faculté de théologie de l'UCL n'est pas une faculté *pontificale* qui dépendrait directement de Rome ; l'interlocuteur du doyen pour les questions ayant trait à la possibilité d'octroyer des grades canoniques est le Grand Chancelier de l'UCL – en l'occurrence l'archevêque de Malines et Bruxelles.

Une dernière négociation délicate s'est ainsi invitée à mon agenda de doyen. Elle portait sur le processus d'évaluation de la Faculté. Assez rapidement après mon entrée en fonction, j'étais sollicité par l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur de la Communauté française (AEQES) pour programmer l'évaluation de la Faculté pour l'année suivante. Par ailleurs, lors d'une réunion de doyens à Rome, j'avais appris que le Vatican mettait sur pied sa propre agence pour l'évaluation des facultés ecclésiastiques, l'AVEPRO (Agenzia della Santa Sede per la Valutazione e la Promozione della Qualità delle Università e Facoltà Ecclesiastiche). J'allais donc devoir jongler entre les deux. À vrai dire, l'AEQES m'a un peu facilité le travail, car elle attendait que je lui indique deux ou trois autres facultés francophones de théologie en Europe pour pouvoir procéder à une évaluation comparative. J'ai donc contacté mes collègues doyens de Facultés bénéficiant d'une reconnaissance étatique (Lausanne, Fribourg, Strasbourg) ainsi que la doyenne de la Faculté de théologie protestante de Bruxelles. Sans succès : cette dernière n'était pas tenue de passer par un processus d'évaluation, les Facultés de théologie de Strasbourg ayant été évaluées par leurs instances nationales peu auparavant, tandis que les suisses allaient l'être dans l'année en cours. La Faculté de la KULeuven aurait constitué une autre possibilité, mais elle était engagée dans une procédure d'agrément auprès de la Communauté flamande. J'ai donc signalé le résultat de mes contacts à l'AEQES, et lui ai suggéré une évaluation en même temps que la philosophie, l'éthique et les sciences des religions, ce qui a été accepté et... a eu pour effet de retarder de plusieurs années l'évaluation de l'enseignement en théologie. Du côté de l'AVEPRO, dont, par chance, je connaissais personnellement le directeur, j'ai défendu avec succès l'idée que c'était le pouvoir subsidiant – et donc la Communauté française – qui avait la priorité pour l'organisation de l'évaluation, et que le rapport de celle-ci serait ensuite transmis à Rome, avec possibilité pour l'AVEPRO de poser des questions. Que je sache, après l'évaluation en 2016 et la publication de son résultat sur le site de la Faculté, aucune démarche à ce propos n'a été faite par l'agence du Saint-Siège.

Enfin, une partie intéressante de mon travail de doyen a consisté à cultiver les bonnes relations entre la Faculté de théologie de l'UCL et son homologue flamande de la KULeuven. Ces deux Facultés partagent encore bien des choses, en plus de contacts entre personnes et unités d'enseignement : édition de deux périodiques internationaux (les *Ephemerides Theologicæ Lovanienses*, et la *Revue d'Histoire Ecclésiastique* à la gestion de laquelle collaborent aussi les facultés de Lettres des deux Universités), des collections de monographies scientifiques attachées à ces deux périodiques et du *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, ainsi que l'organisation annuelle du *Colloquium Biblicum Lovaniense* et, tous les deux ans, du Colloque *Omnes Gentes* conjointement avec l'institut *Lumen Vitæ*. Au cours de mon décanat, j'ai poursuivi la tradition inaugurée par mon prédécesseur de rencontres plus ou moins régulières avec le doyen de Leuven – une question récurrente étant les relations avec le Vatican gérées différemment par les deux Facultés. Dans le cadre de ces contacts, une question particulière s'est posée. Lors de la séparation des deux Universités, un certain nombre de biens étaient restés dans un « pot commun » aux deux Institutions. Parmi ceux-ci, le « Collège américain » de Leuven, un bâtiment situé à la Naamsestraat qui, depuis un siècle et demi, accueillait des étudiants ecclésiastiques étatsuniens. Pour des motifs qui lui appartiennent, la KULeuven souhaitait racheter la partie de ce bien appartenant à l'UCL. Mais la Conférence des évêques étatsuniens affirmait être l'unique propriétaire de ces bâtiments. Incapables de retrouver la trace du propriétaire légal, les trois institutions se sont accordées sur la création du *Peter Kindekens Fund*⁴ dont l'UCL est partie

⁴ Peter Kindekens est le fondateur et le premier Recteur du Collège américain de Leuven (de 1857 à 1860). Sur le fonds qui porte son nom, voir

prenante : son but est de soutenir de diverses façons des activités de formation et de recherche en théologie, philosophie et droit canonique, en partenariat avec des Universités catholiques des États-Unis.

Ce qui reste...

En fin de compte, que reste-t-il de tout cela huit ans après ? Qu'est-il sorti de tout ce remue-ménage institutionnel et de ces efforts pour protéger et promouvoir ce à quoi beaucoup croyaient alors au sein de la Faculté de théologie ? Au fond, j'ai vécu un moment particulier d'une transition qui n'a cessé de se poursuivre depuis et, apparemment, de façon de plus en plus rapide. Je l'ai vécu, ou plutôt, j'ai été pris dans ce tourbillon qui, depuis, a pris de l'ampleur et de la vitesse. Et s'il me reste quelque chose aujourd'hui, c'est sans doute moins d'ordre institutionnel que d'ordre personnel : cette expérience décanale m'a permis de voir de l'intérieur le fonctionnement d'une institution sans cesse en question, d'y observer comment réagissent les êtres humains qui la font évoluer ou tentent de freiner le mouvement. Elle m'a aussi permis de vivre une belle expérience de solidarité et d'intelligence collective dans les deux groupes de doyens (l'élargi et ensuite le retreint) auxquels j'ai été associé et de nouer des amitiés qui ont surnagé ensuite. Elle m'a donné d'apprécier sous un autre jour certains collègues de la Faculté, et de prendre conscience, comme jamais auparavant, que la bonne marche d'une telle entité d'enseignement tient autant à la compétence, au sens du service et au dévouement du personnel administratif et technique qu'à la valeur de son personnel académique et scientifique.